



Moyens de communication

Certaines de vos manifestations peuvent être insérées dans le magazine municipal distribué dans chaque foyer livryens et disponible dans la majorité des bâtiments publics communaux.

Ces informations peuvent être aussi relayées sur l'actualité du site internet de la ville et vers les réseaux sociaux. Les journaux électroniques d'informations municipales peuvent aussi servir de support.

Pour mémoire, l'affichage sur le domaine public est uniquement autorisé sur les supports prévus.

Pour bénéficier d'éventuels autres supports vous devez obtenir une dérogation écrite délivrée par Monsieur le Maire.

Le non respect de ces clauses peut exposer l'association ou la personne qui procède à l'affichage à des poursuites judiciaires.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- ▶ Site du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
- ▶ Site officiel de l'administration française



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43